

Repères Chiffres

pour l'économie du Languedoc-Roussillon

N° 9 - Octobre 2013

En Languedoc-Roussillon, 500 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2010, 45 000 de plus en deux ans

Roger RABIER - INSEE

En 2010, 500 000 languedociens vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit un cinquième de la population régionale. Cette part représente le troisième plus fort taux régional de pauvreté. Les disparités de revenus sont atténuées par l'effet des politiques redistributives, sociales et fiscales. Mais, en deux ans, sous l'effet de la crise, les inégalités se sont creusées et le nombre de personnes pauvres a augmenté, de plus de 45 000, essentiellement parmi les familles avec enfants.

En 2010, près de 500 000 languedociens vivent dans un ménage dont les ressources, prestations sociales comprises, sont inférieures à 964 euros par mois et par unité de consommation, représentant le niveau du seuil de pauvreté (*cf. définition*). Un habitant du Languedoc-Roussillon sur cinq vit ainsi au sein d'un ménage qualifié de pauvre au sens monétaire. Cette part, appelée taux de pauvreté, est la troisième plus forte des régions françaises, juste derrière celle de Corse et du Nord-Pas-de-Calais.

La pauvreté n'est pas qu'un phénomène urbain

En 2010, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale dans tous les départements de la région (*carte 1*). L'Aude est le deuxième département de France métropolitaine le plus affecté, avec 21 % de pauvres, derrière la Seine-Saint-Denis. Dans les Pyrénées-Orientales, c'est également plus d'un cinquième des habitants (20,3 %) qui est touché par la pauvreté monétaire. Bien qu'affichant le taux de chômage le plus faible de France, la Lozère enregistre un taux de pauvreté de l'ordre de 16 %, inférieur aux quatre autres départements de la région mais supérieur au taux national (14,1 %).

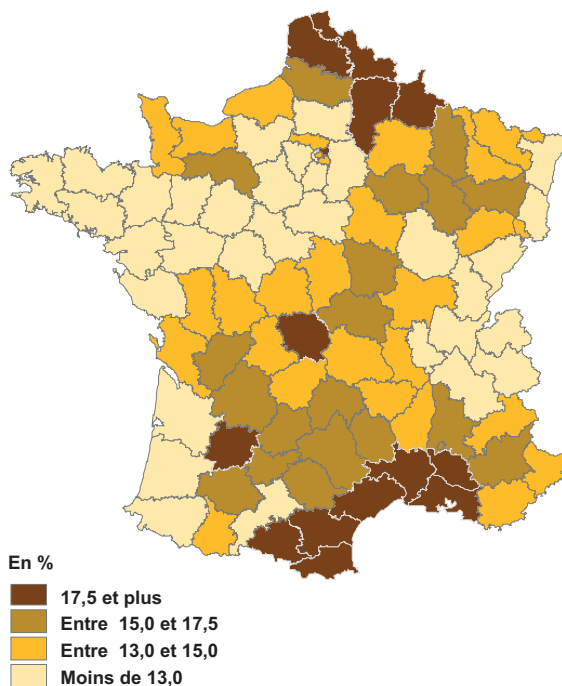
Ces statistiques départementales témoignent d'une pauvreté monétaire présente sur l'ensemble de la région, même dans les départements les plus ruraux. Ainsi, ce phénomène n'est pas exclusivement urbain.

Dans la région, 405 000 personnes pauvres résident dans une unité urbaine (*cf. définition*) et 95 000 en dehors, dans des espaces plus ruraux. Toutefois, la part des personnes considérées comme pauvres est de 19,7 % dans les unités urbaines, proche de celle des communes rurales (18,2 %). Il y a peu d'écart entre les unités urbaines et les espaces ruraux alors qu'au niveau national, les unités urbaines concentrent davantage de pauvreté que les espaces moins urbanisés : 14,8 % contre 11,8 % de la population.

Plus du quart des enfants vit dans un ménage pauvre

Certaines situations familiales sont davantage exposées à la pauvreté monétaire, en particulier les familles monoparentales, puisque les sources de revenus reposent essentiellement sur une personne. En Languedoc-Roussillon, 40 % des

Carte 1 - Taux de pauvreté en 2010 en France métropolitaine par département



Sources : Insee- Dgflp- Revenus disponibles localisés

membres d'une famille monoparentale vivent en dessous de seuil de pauvreté, soit 8 points de plus qu'au niveau national (*tableau 1*). Au total, deux enfants pauvres sur cinq grandissent au sein d'une famille avec un seul parent. Au delà de ce constat, la présence d'enfants dans un ménage influe sur le niveau de vie de ses membres. Ainsi, les couples sans enfants sont les moins affectés avec un taux de pauvreté de 9 % contre 17 % pour les couples avec enfant. La précarité financière des enfants touche particulièrement le Languedoc-Roussillon, où plus d'un enfant mineur sur quatre vit dans un ménage pauvre (27 %). C'est la deuxième région derrière le Nord-Pas-de-Calais au plus fort taux de jeunes pauvres. En Languedoc-Roussillon, ils représentent 30 % des personnes pauvres de la région.

Les adultes vivant seuls sont également touchés par la pauvreté puisque 26 % des hommes et 24 % des femmes dans cette situation sont pauvres. C'est dans le département de l'Aude que la solitude est particulièrement synonyme de pau-

Tableau 1 : Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2010

Unité : %

	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Famille monoparentale	39,9	31,5
Couple avec enfants	17,0	12,4
Couple sans enfant	9,3	6,3
Femme seule	23,7	17,0
Homme seul	25,9	18,1
Ménage complexe	26,2	24,7
Ensemble	19,4	14,1

Sources : Insee - Dgfp - Revenus disponibles localisés

veté. Le taux de pauvreté des personnes seules y atteint 27,4 %, contre 24,6 % dans la région et 17,5 % en métropole.

La moitié des personnes pauvres est couverte par le rSa

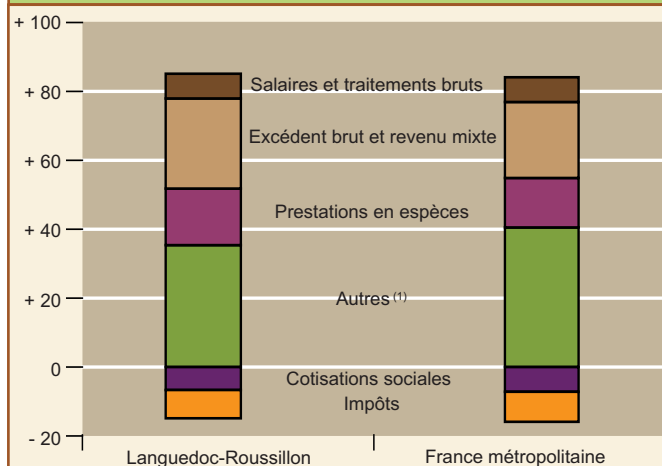
Le revenu disponible (cf. définition) d'un ménage est composé des revenus d'activité (salaires, honoraires, excédents bruts d'exploitation des entreprises individuelles...), des revenus de remplacement (allocations chômage, retraites), des revenus du patrimoine et des prestations sociales reçues (minima sociaux), desquels les impôts et les prélèvements sociaux sont déduits.

La part des revenus d'activité dans le revenu disponible, déduction faite des cotisations sociales et des impôts, est plus faible en Languedoc-Roussillon qu'en moyenne nationale : 52 % contre 57 % (graphique 1). Cette moindre contribution est essentiellement liée au chômage plus prégnant dans la région (Rabier, 2012). En Languedoc-Roussillon, les revenus de remplacement et les minima sociaux constituent une part plus importante du revenu : 38 % du revenu disponible des ménages contre 32 % au niveau national. Une part plus importante de la population en bénéficie également.

Ainsi, environ la moitié des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est couverte par le Revenu de Solidarité Active. Les autres ménages pauvres peuvent percevoir d'autres minima sociaux (minimum vieillesse, AAH...) ou une faible rémunération de l'activité liée à un faible volume de travail (intérim, emploi saisonnier, temps partiel).

Graphique 1 : Structure du revenu disponible des ménages en 2010

Unité : %



Source : INSEE, comptes régionaux des ménages provisoires - base 2005, données 2010
(1) revenu de la propriété + autres transferts courants

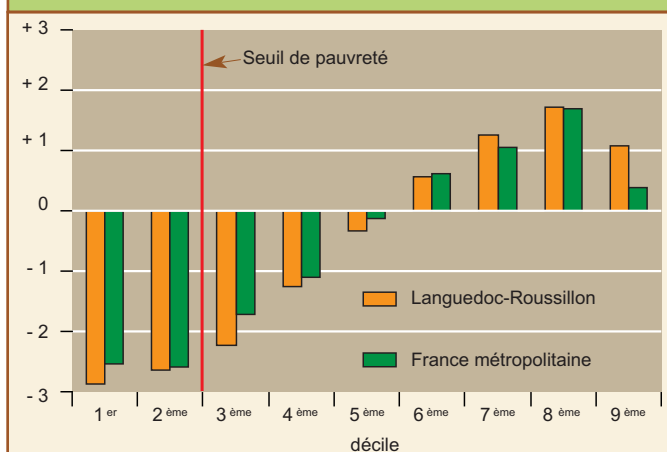
Les inégalités s'intensifient depuis le début de la crise

Depuis 1970, le niveau de vie médian des ménages français est de plus en plus élevé en euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'inflation, entraînant un seuil de pauvreté de plus en plus haut. La précarité financière étant mesurée de façon relative, les populations pauvres d'aujourd'hui ont donc un niveau de vie maximal hors inflation supérieur à celui d'il y a quarante ans. Cependant, la crise a infléchi cette élévation du niveau de vie, stable depuis 2008. En outre, dans la région, le niveau de vie des plus pauvres a baissé quand celui des plus aisés a augmenté.

En 2010, le niveau de vie maximal des 10 % des personnes les plus modestes (1^{er} décile) est inférieur de - 2,9 % à celui de 2008 en euros constants, tandis que le niveau de vie minimal des 10 % des plus aisés (9^{ème} décile) a augmenté de + 1,1 % (graphique 2). L'intervalle interdécile, différence entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes, permet une mesure globale des disparités de niveau de vie. Corrigé de l'inflation, cet écart a dépassé la barre des 2 000 euros par mois en 2010 contre 1 950 euros en 2008, illustrant l'accroissement des inégalités.

Graphique 2 : Évolution des déciles de niveau de vie entre 2008 et 2010

Unité : %



Note de lecture : Entre 2008 et 2010, le premier décile, correspond aux 10 % des personnes a baissé de - 3 % en languedoc-roussillon contre - 2,5 % en France métropolitaine
Sources : Insee- Dgfp- Revenus disponibles localisés

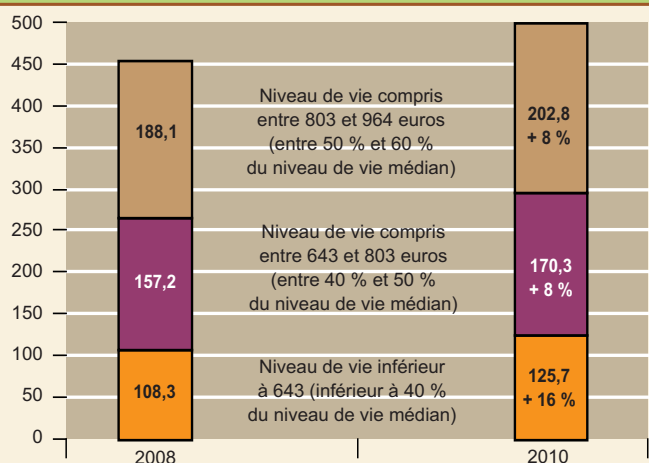
Les pauvres, de plus en plus pauvres

Entre 2008 et 2010, 45 200 personnes supplémentaires vivent sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon, soit une augmentation de + 10 % alors que l'ensemble de la population progressait de + 2 %. Le nombre de personnes au niveau de vie très faible a davantage augmenté en proportion que celui des personnes situées juste au dessous du seuil de pauvreté (graphique 3). Le nombre croissant de personnes en situation de précarité monétaire s'accompagne ainsi d'un appauvrissement des plus démunis.

En 2010, la moitié des personnes pauvres vit avec moins de 756 euros, soit 21,5 % de moins que le niveau du seuil de pauvreté (964 euros). Cet écart s'est accru en deux ans. En euros constants, la moitié des personnes pauvres disposait de 765 euros en 2008, soit 20,7 % de moins que le seuil de pauvreté. Cet indicateur (« poverty gap ») témoigne de la plus forte intensité de la précarité monétaire dans la région.

Graphique 3 : Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon en 2008 et 2010

Unités : effectif en milliers et %

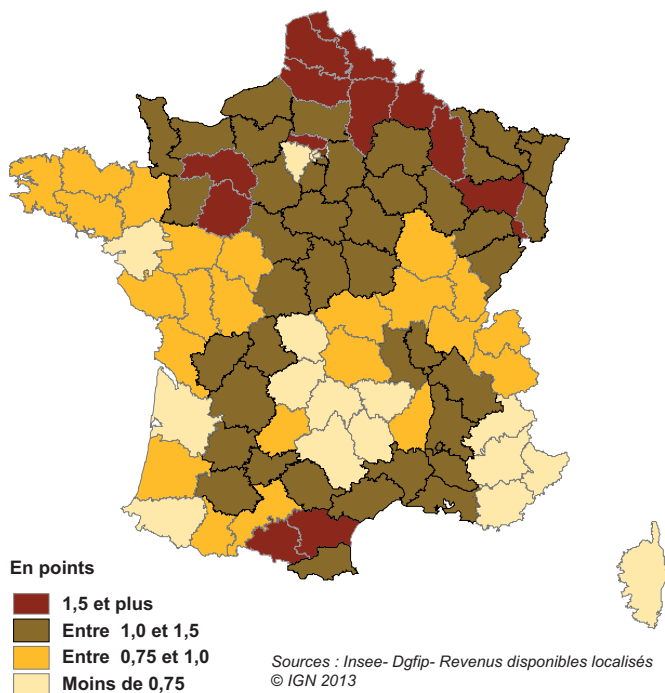


Sources : Insee- Dgfp- Revenus disponibles localisés

Languedoc-Roussillon : une des plus fortes progressions de la pauvreté

Alors que le Languedoc-Roussillon connaît une proportion de pauvres plus importante qu'en moyenne métropolitaine, l'écart se creuse : son taux de pauvreté a augmenté de + 1,3 point entre 2008 et 2010 contre + 1,1 point au niveau national (carte 2). La région se place ainsi au 6^{ème} rang des régions métropolitaines qui ont connu la plus forte progression, derrière celles du Nord-Est de la France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace). Au niveau départemental, la détérioration est plus marquée dans l'Aude (+ 1,6 point) et dans le Gard (+ 1,4 point) que dans les Pyrénées-Orientales ou l'Hérault (+ 1,2 point), alors que le taux de pauvreté est stable en Lozère.

Carte 2 - Évolution du taux de pauvreté par département entre 2008 et 2010 en France métropolitaine



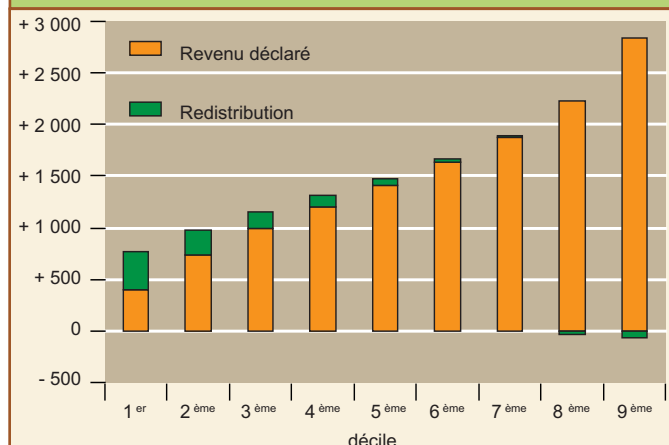
Les familles avec enfants de plus en plus touchées

En Languedoc-Roussillon, depuis le début de la crise, les familles monoparentales et les couples avec enfants déjà les plus touchés ont connu la plus forte détérioration de leur situation monétaire. Leur taux de pauvreté a progressé de respectivement + 2,6 points et + 2 points entre 2008 et 2010. Il est resté stable ou a même diminué pour les autres catégories de ménage.

Cette situation dégradée est pourtant atténuée grâce à la politique redistributive qui tient compte en particulier du nombre d'enfants (prestations familiales, quotient familial dans la politique fiscale). C'est ainsi que le niveau de vie maximal des 10 % des ménages les plus modestes après redistribution, est presque le double de son revenu fiscal déclaré avant redistribution (cf. définition). A l'inverse, le niveau de vie plancher des 10 % des ménages les plus aisés est inférieur de - 2,6 % à son revenu fiscal (graphique 4). Le rapport inter-décile passe ainsi de 7,1 pour le revenu déclaré à 3,6 pour le niveau de vie, signe de l'effet redistributif des prestations sociales et des impôts pour réduire les inégalités.

Graphique 4 : Évolution du niveau de vie avant et après redistribution en Languedoc-Roussillon en 2010

unité : euro par unité de consommation



Note de lecture : les 10 % des ménages les plus pauvres déclarent, au plus, 400 € de revenus par unité de consommation et disposent d'au plus 765 € après redistribution (prestation sociale et politique fiscale).

Sources : Insee- Dgfp- Revenus disponibles localisés

Le niveau de vie en 2011 en France

En 2011, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian s'élève à 19 550 euros annuels ; il est stable en euros constants par rapport à 2010. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 530 euros par an. Les 10 % les plus aisés disposent d'au moins 37 450 euros, soit 3,6 fois plus. En 2011, les niveaux de vie augmentent uniquement pour la moitié la plus aisée de la population. Pour la moitié la plus modeste, ils reculent, mais moins que les deux années précédentes.

Le seuil de pauvreté, correspondant à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 977 euros mensuels en 2011. La pauvreté continue d'augmenter, mais plus modérément qu'en 2010. Elle concerne 8,7 millions de personnes, soit 14,3 % de la population, contre 14,1 % en 2010.

La pauvreté s'accroît davantage parmi les chômeurs et les jeunes âgés de 18 à 29 ans. L'augmentation des durées de chômage et des conditions d'emplois moins favorables expliquent pour partie que ces populations soient plus affectées.

Source : C. Houdré, J. Ponceau, M. Zergat Bonnin, 2013, « Les niveaux de vie en 2011 », Insee Première n° 1464,

Définitions

■ Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian des ménages.

■ Le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL)

L'Insee diffuse les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et les revenus déclarés des ménages au niveau local à partir de la source Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL).

Le dispositif RDL permet le calcul des revenus disponibles, au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'Insee met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution largement comparables à ceux publiés au niveau national.

L'exploitation RDL 2010 a été réalisée à partir des revenus 2010 déclarés en 2011 et de la taxe d'habitation au 1er janvier 2011. La chaîne RDL traite ainsi les données fiscales concernant plus de 26 millions de ménages ordinaires.

Les différents impôts payés par les ménages sont connus par la source fiscale.

Les prestations sociales sont imputées. Les imputations sont effectuées au niveau des départements ; le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par le fichier Filéas des caisses d'allocations familiales (CAF).

Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés sont estimés à partir des résultats de l'enquête patrimoine.

Enfin, un ensemble de contrôles est mené pour s'assurer de la cohérence avec la source nationale ERFS. La recherche de la cohérence avec les déciles de niveaux de vie et le taux de pauvreté diffusés au niveau national a conduit à mettre en place des procédures de calage.

■ Revenu disponible d'un ménage

C'est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices des entrepreneurs individuels...), revenus de remplacement (allocations chômage, retraites...), revenus du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

■ Le nombre d'Unités de consommation d'un ménage (UC)

Il permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Selon l'échelle OCDE modifiée, le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Exemple : un couple sans enfant compte pour 1,5 UC ; un couple avec deux enfants de moins de 14 ans compte pour 2,1 UC.

■ Niveau de vie d'un individu

C'est le rapport entre le revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu et le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage.

■ Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessous (ou au-dessus) duquel se situent 50 % des niveaux de vie.

■ Déciles de niveau de vie

Si on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de niveau de vie :

- le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des personnes ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des personnes.

Le premier décile est, de manière équivalente, le niveau de vie au-dessus duquel se situent 90 % des personnes ; le neuvième décile est le niveau de vie au-dessus duquel se situent 10 % des personnes.

■ Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Référence bibliographique

Rabier R. (2012), « Entre 2008 et 2009, la crise a accentué les inégalités », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n°4*

Pour en savoir plus

- « La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011 », *Études et Résultats n° 844, Drees, juin 2013*
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *édition 2013, Insee Références, avril 2013*
- « Emploi et salaires », *édition 2013, Insee Références, mars 2013*
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première n° 1464, septembre 2013*
- « France, portrait social », *édition 2012, Insee Références, novembre 2012*
- « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première n° 1412, septembre 2012*
- « Entre 2008 et 2009, la crise a accentué les inégalités », *Repères Chiffres n°4, mars 2012*
- « Près d'un habitant du Languedoc-Roussillon sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté », *Repères Chiffres n°3, avril 2011*
- « Patrimoine des ménages début 2010 - Une recomposition au détriment de l'épargne-logement », *Insee Première n° 1325, novembre 2010*
- Indicateurs européens sur l'inclusion sociale
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators/theme3>
- Données détaillées téléchargeables sur le site www.insee.fr, rubrique « base de données », « données locales »